

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2015

GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3052)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par
M. Garot, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Lutte contre le gaspillage alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, qui renomme la sous-section 1 bis en cohérence avec les dispositions qu'elle comporte.